

Formation en alternance

Brevet Professionnel agent technique de sécurité dans les transports

en 2 ans

Préparant au métier de :
Agent·e de sûreté ferroviaire (H/F)



LA FORMATION

PUBLIC CONCERNE

Etre âgé de 18 ans minimum à 29 ans maximum au moment de la signature du contrat (sauf en cas de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé).

Avoir un extrait du bulletin N° 2 du casier judiciaire vierge.

Disposer d'excellentes qualités sportives, nécessaires à l'exercice de vos fonctions.

Êtres doté d'un fort sens du service et d'un attrait pour le contact client.

Avoir un bon esprit d'équipe et des capacités de médiation. Avoir une capacité de discernement et un calme qui facilitent la prise de décision en situation tendue et/ou conflictuelle..

PREREQUIS

Etre titulaire au debut de la formation, d'un CAP/BEP, CFES, BAC toutes séries et spécialités ou diplôme homologué par l'éducation nationale.

Un expérience professionnelle dans les domaines militaire, de la sûreté, du service ou du commercial, du secteur éducatif, sportif, associatif ou de la médiation est appréciée.

CONTENU

La Formation principale sera délivrée par le CFA FERROVIAIRE au Lycée Charles Baudelaire à Fosses (95).

La formation spécifique en lien avec le métier sera réalisée à l'Université de la Sûreté Ferroviaire (SNCF) à Ermont Eaubonne (95) afin d'apporter les compétences spécifiques de ce secteur aux apprentis. Elle comprend des apports théoriques (pénal, Entreprise, déontologie...) et pratiques (Techniques d'Intervention et Tir).

La formation en milieu professionnel se fera dans une Direction de Zone Sûreté (en Ile de France).

DUREE

2 ans

CENTRES DE FORMATION PARTENAIRES

Lycée Charles Baudelaire 13 rue du Grand Tremblay BP 37 95470 FOSSES Cedex.

L'Université de la sûreté Ferroviaire 15 avenue Louis Armand 95120 ERMONT.

TARIFS

Cette formation est gratuite et rémunérée. Pendant cette formation, les jeunes ont le statut d'apprentis, à ce titre, ils touchent une rémunération établie aux règles légales de l'apprentissage.

LE METIER



Les équipes de la Sûreté Ferroviaire travaillent à la sûreté des clients, du personnel et des biens de l'entreprise dans le cadre de missions de prévention autour de 4 axes majeurs : Conseiller, Prévenir, Protéger et Intervenir

Vos missions principales

En tant qu'agent de la sûreté ferroviaire, votre mission est de rassurer et renseigner les clients et le personnel. Par votre présence, vous assurez un climat serein en gare et dans les trains. Vous protégez les installations et le patrimoine de l'entreprise et contribuez à la lutte contre la fraude. Vous pouvez également être amené à intervenir lorsque la situation l'exige.

Votre environnement et vos conditions de travail

Vous assurez ces missions en équipe et en uniforme. Assermenté, agréé et détenteur d'une autorisation de port d'armes, vous intervenez dans l'ensemble des emprises (gares, réseau ferré, chantiers, dépôts...).

Les horaires sont variables en fonction des nécessités du service, en décalé : services de jour comme de nuit, les samedis, dimanches et jours fériés, et lors d'événements importants.

COMMENT POSTULER ?



La sélection s'effectue après étude :

- du curriculum vitae,
- d'une lettre de motivation,
- des tests d'évaluation,
- et d'un entretien de motivation.

L'admission n'est effective qu'après vérification des aptitudes médicales et psychologiques nécessaires à l'exercice du métier.

Le processus de recrutement inclut une enquête administrative réalisée par le ministère de l'intérieur destinée à vérifier que le comportement des personnes intéressées n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions.

Pour s'inscrire, rendez vous sur : www.cfa-ferroviaire-idf.fr

